

Agent, agente de développement culturel (2020-12)

La Ville de Mont-Laurier a besoin d'un agent ou agente de développement culturel pour réaliser sa mission : être un leader régional par l'union stratégique de tous les acteurs du milieu en vue de développer et privilégier des services à l'image de sa communauté.

Un milieu de vie combinant la proximité de la nature, toutes les commodités d'une grande ville à la campagne, une localisation géographique stratégique, une communauté engagée et d'excellentes infrastructures sportives et culturelles.

Sous l'autorité de la directrice du service, le (la) titulaire sera responsable du développement culturel pour la Ville de Mont-Laurier.

Responsabilités principales

- Rechercher et consulter les différentes possibilités de financement en matière de culture et de patrimoine
- Participer à la planification des politiques et des objectifs de développement culturel;
- Assurer la gestion de l'entente de développement culturel;
- Structurer et coordonner l'application des plans d'action découlant des orientations des politiques;
- Soutenir et conseiller les intervenants culturels locaux;
- Participer à la préparation du budget et assurer le suivi des postes budgétaires sous sa responsabilité;
- Participer au développement de nouvelles activités culturelles ou d'événement d'envergure;
- Agir à titre de personne ressource, voir au maintien des liens, au soutien, à l'organisation et à l'animation avec les différents organismes impliqués dans la culture et le patrimoine de la Ville;
- Planifier, organiser, gérer, coordonner et animer différents projets.

Exigences du poste

- Baccalauréat en animation et recherche culturelle, ou en loisirs, culture, tourisme ou autre domaine connexe aux arts, à la culture et au patrimoine;
- Détenir 1 année d'expérience dans le domaine municipal ou connexe.
- Posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- Posséder une bonne connaissance de la suite office et Adobe ;
- Posséder une excellente connaissance de la langue française parlée et écrite.

Aptitudes

- Capacité à gérer plusieurs dossiers simultanément
- Être autonome et avoir le sens de l'organisation et de la planification
- Être rassembleur;
- Avoir une bonne capacité d'écoute;
- Détenir une bonne connaissance culturelle du territoire ;
- Exercer un leadership positif auprès des partenaires de tous les niveaux.

Conditions salariales et autres

Rémunération: Selon la convention collective en vigueur, classe VII (28,72\$)

Horaire de travail: Du lundi au vendredi, 32 heures par semaine;
Peut être appelé à travailler en dehors de l'horaire régulier selon les dispositions de la convention collective relatives à l'horaire des techniciens en loisirs.

Toute personne désirant se porter candidate doit soumettre son curriculum vitae au **plus tard le 17 septembre 2020 à 16 h**, à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Laurier
Service des ressources humaines
« Agent de développement culturel (2020-12) »
300, boul. Albiny-Paquette, Mont-Laurier (Québec) J9L 1J9
Courriel : rh@villemontlaurier.qc.ca

Seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Mont-Laurier souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.